



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 14 janvier 2025 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.
Madame Myriam Landry, Adjointe administrative.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et assurance responsabilité
 - 6.3 Renouvellement de la plateforme Munys – Tableau de bord en gestion municipale
 - 6.4 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 6.5 Achat de deux nouveaux ordinateurs - administration
 - 6.6 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.7 Festi-Bec - marge de crédit
 - 6.8 Espace publicitaire - Bal des finissants ESLS
 - 6.9 Couverture cellulaire
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
 - 7.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Quote-part Transport des personnes de la MRC de Bécancour - volet adapté
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
10. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 10.1 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
11. **URBANISME ET BÂTIMENT**
 - 11.1 Nombre de permis en décembre 2024
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Formations - Bibliothèque
 - 12.2 Embauche d'un préposé - aréna - Martin Prévost
13. **AFFAIRES NOUVELLES**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

1-01-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PROCÈS-VERBAUX

2-01-2025

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 tel que déposé.



N° de résolution
ou annotation

3-01-2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4-01-2025

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5-01-2025

3.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE



N° de résolution
6-01-2025
0000000000

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 258 459,01 \$ (Salaires: 42 459,81 \$); (Fournisseurs: 215 999,20 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7-01-2025

6.2. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec et assurance responsabilité

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation et de l'assurance responsabilité à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025, au montant de 2 101,14 \$ plus taxes pour mesdames Martine Lafond et Annie Lebel, respectivement directrice générale et greffière-trésorière adjointe;

QUE la dépense soit prise à même les postes budgétaires no 02 130 00 424 (assurance cautionnement) et no 02 130 00 494 (cotisations versées à associations et abonnements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8-01-2025

6.3. Renouvellement Munys - ADMQ

ATTENDU que la plateforme Munys, exclusive à l'ADMQ, offre un outil intuitif et performant regroupant :

- Un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;
- Des fiches détaillées pour chaque obligation, incluant des étapes, documents et formations;
- Un outil pour la gestion contractuelle et le traitement des demandes d'accès à l'information, avec calculateur de délais et suivi des plaintes et addenda;
- Une fonctionnalité de délégation des tâches directement sur la plateforme;
- Des mises à jour constantes adaptées aux réalités municipales;

ATTENDU que Munys a été spécifiquement développé pour les directeurs généraux, greffiers et trésoriers des municipalités, MRC et régies, conformément au Code municipal et à la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que cette plateforme permet d'accroître l'efficacité et la planification des opérations municipales, tout en tenant compte des réalités budgétaires des organisations municipales;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que le coût de renouvellement s'élève à 325 \$ plus taxes pour les frais annuels (années subséquentes);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE :

1. La Municipalité procède au renouvellement de la plateforme Munys,
2. La Municipalité s'engage à verser les frais annuels de 325 \$ et pour les années subséquentes;
3. Martine Lafond soit autorisée à compléter les démarches administratives nécessaires auprès de l'ADMQ pour le renouvellement et la mise en œuvre de la plateforme Munys;

Cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié, soit 02 130 00 414 (administration et informatique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4. Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

9-01-2025

6.5. Achat de deux nouveaux ordinateurs - administration

ATTENDU que les ordinateurs actuellement en usage à la mairie sont désuets et ne permettent plus de supporter certains logiciels essentiels ni les mises à jour nécessaires au bon fonctionnement des activités municipales;

ATTENDU que l'efficacité administrative et la sécurité informatique de la municipalité nécessitent l'utilisation d'équipements à jour et performants;

ATTENDU que le remplacement des deux ordinateurs permettra de répondre aux besoins technologiques actuels et futurs de la mairie;

ATTENDU qu'une soumission d'Infotech a été obtenue pour l'acquisition de 2 nouveaux ordinateurs, incluant les coûts d'installation et de configuration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE :

1. La municipalité procède au remplacement de deux ordinateurs à la mairie au montant de 3 150,09 \$ d'infotech, conformément à l'offre soumise;
2. Les nouveaux ordinateurs seront configurés pour répondre aux besoins spécifiques des logiciels et outils utilisés par la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

3. La dépense soit imputée au poste budgétaire approprié, soit 03 310 30 001 (Immobilisations - autres);

Martine Lafond soit autorisée à compléter les démarches administratives nécessaires à l'achat, l'installation et la mise en service des nouveaux ordinateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.6. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

L'application du règlement sur la gestion contractuelle de notre Municipalité n'a soulevé aucune problématique.

Un nouveau règlement a été adopté le 3 décembre 2024 en y ajoutant de nouvelles clauses.

10-01-2025

6.7. Festi-Bec - marge de crédit

ATTENDU que Festival d'été de Saint-Pierre-les-Becquets, Festi-Bec (ci-après : l'OBNL) est un organisme sans but lucratif qui vise à organiser et à promouvoir des activités culturelles et de loisirs sur le territoire de la Municipalité, notamment au sens de l'article 93 alinéa 1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que pour réaliser ses fins, l'OBNL a besoin d'une marge de crédit (contrat de crédit variable) d'un montant de 50 000 \$ que la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne (ci-après : la Caisse) est disposée à lui offrir, tel qu'il appert au projet de contrat (ci-après : le contrat) versé aux archives de la Municipalité sous la cote 05-201;

ATTENDU que la Caisse est disposée à consentir le contrat en autant, selon la clause 8, que la Municipalité se porte caution de l'OBNL pour le montant de 50 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité peut se porter caution de l'OBNL selon l'article 9 du *Code municipal* après avoir obtenu préalablement l'approbation de la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de consentir au cautionnement demandé par l'OBNL pour soutenir ses activités au bénéfice de l'ensemble de la collectivité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte de se porter caution pour un montant de 50 000 \$ envers l'OBNL en fonction du contrat proposé par la Caisse versé aux archives de la Municipalité sous la cote 05-201;

QUE la présente résolution soit soumise à la ministre des Affaires municipales afin d'obtenir son approbation au sens de l'article 9 du *Code municipal*;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QU'une fois l'approbation ministérielle obtenue, monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le cautionnement faisant partie du contrat versé aux archives sous la cote 05-201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-2025

6.8. Bal des finissants ESLS

ATTENDU que les étudiants responsables de l'album des finissants et finissantes sollicitent l'achat d'une publicité par la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité participe à chaque année par le biais d'une publicité dans l'album des finissants et finissantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de contribuer à l'album des finissants et finissantes de l'année 2024-2025 de l'école secondaire les Seigneuries en prenant 1/2 page de publicité, au coût de 150 \$;

QUE le message à inscrire à la publicité soit : REVENEZ NOUS VOIR À SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS (écrit sous le logo de la Municipalité);

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 130 00 499 (dons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-2025

6.9. Couverture cellulaire

ATTENDU que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13-01-2025

7.1. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

ATTENDU que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

ATTENDU que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

ATTENDU que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

ATTENDU que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

ATTENDU que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

ATTENDU les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

ATTENDU la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

ATTENDU que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

14-01-2025

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

8. RÉSEAU ROUTIER

8.1. Quote-part Transport des personnes de la MRC de Bécancour - volet adapté

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adhère au volet, du transport adapté, du Transport des personnes de la MRC de Bécancour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de la quote-part 2025 au montant de 8 017,44 \$ pour le transport adapté du Transport des personnes de la MRC de Bécancour;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 370 00 970 (transport adapté).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1. Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

ATTENDU que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

15-01-2025



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets lors de sa séance du 14 janvier 2025 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en décembre 2024

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 9 permis en décembre 2024 pour un montant total de 170 000 \$.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1. Bibliothèque

ATTENDU QUE les formations intitulées *Les genres mal-aimés – mieux les exploiter : la bande dessinée, la poésie, les documentaires et les récits policiers* (niveau primaire) vise à outiller les participants dans l'exploitation pédagogique et culturelle de ces genres littéraires;

ATTENDU QUE ces formations, se tiendront en virtuel le 24 janvier 2025 et comprend quatre ateliers d'une durée de 1 h 30 chacun;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de 120 \$ pour la journée complète (quatre ateliers);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE :

1. La Municipalité autorise la participation à la formation *Les genres mal-aimés – mieux les exploiter* pour le ou les intervenants désignés, soit [nom(s) du/des participant(s):

16-01-2025



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

2. Les frais de participation, s'élevant à 120 \$, soient assumés par la Municipalité et imputés au poste budgétaire approprié, soit 02 702 30 454 (formation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-2025

12.2. Embauche d'un préposé - aréna - Martin Prévost

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite pourvoir le poste de préposé à l'aréna afin d'assurer le bon fonctionnement des installations et des activités;

ATTENDU QUE Martin Prévost possède les compétences pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE les conditions d'emploi ont été discutées et établies conformément aux politiques municipales applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE :

1. La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets procède à l'embauche de Martin Prévost au poste de préposé à l'aréna, à compter du 14 janvier 2025;
2. Les conditions d'emploi ont été discutées et convenues entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18-01-2025

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 20.



Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**



N° de résolution
ou annotation

A large, diagonal blue scribble or line is drawn across the page, starting from the top left and extending towards the bottom right.

